

MOBILISATION du 24 octobre 2026



PONTIVY

Interdiction de rassemblement revendicatif non déclaré dans le centre-ville

Dans le cadre de l'appel à mobilisation pour le samedi 24 octobre 2026, le préfet du Morbihan a pris un arrêté interdisant tout rassemblement revendicatif non déclaré dans le centre-ville de Pontivy délimité par les rues figurant sur le plan ci-dessous.

En cas de non respect de cet arrêté les organisateurs s'exposent à des poursuites allant jusqu'à six mois d'emprisonnement et 7 500 euros d'amende et, pour les participants, à une contravention de 4^e classe.



Préfet du Morbihan

